

MISSIONS ET ATTRIBUTIONS

SERVICE CONTROLE QUALITE DES EAUX	Réf. DR.2.4.0
RATTACHEMENT : DIVISION INDUSTRIELLE	Date : janvier 2014

N°	MISSIONS
1	Veiller au respect des normes et règlements en vigueur en matière de contrôle de la qualité des eaux, au niveau de la région, dans les domaines AEP, assainissement liquide et contrôle de la pollution des eaux ;
2	Consolider les données du contrôle de la qualité de la région et participer ou réaliser les études de contrôle de la qualité.
N°	ATTRIBUTIONS
1	Assurer le contrôle de la qualité des eaux dans la Région conformément aux normes règlements et procédures en vigueur et veiller à coordonner avec les autorités compétentes locales,
2	Assurer le contrôle des substances destinées à être mis en contact avec les eaux d'alimentation humaines (produits de traitement, matériaux) ;
3	Assurer la caractérisation des ressources et des rejets liquides dans le cadre des projets d'AEP et d'assainissement* ;
4	Contrôler la pollution des ressources en eau destinées à la production des eaux potables ou susceptibles de l'être dans la région *;
5	Assurer le suivi et/ou le contrôle des performances des ouvrages de stations de traitement et ceux de stations d'épuration relevant de la région ;
6	Assurer l'encadrement et la coordination de l'activité contrôle qualité des eaux au sein des laboratoires relevant de la région ;
7	Vérifier la qualité et la fiabilité des résultats d'analyses produits par les laboratoires relevant de la Région ;

MISSIONS ET ATTRIBUTIONS

8	Réaliser les prestations de service en matière de contrôle de la qualité des eaux, commandées par les tiers dans la Région ;
9	Participer avec les entités concernées aux études d'AEP et d'assainissement relatives aux projets concernant la Région ;
10	Participer avec la direction Contrôle Qualité des Eaux aux études d'amélioration de la qualité des eaux relevant de la région ;
11	Programmer et suivre les achats de prestations de service, de fournitures (produits chimiques, milieux de cultures, verrerie, etc.) et d'équipements d'analyses pour les laboratoires relevant de la Région, dans le cadre des procédures en vigueur ;
12	Assurer tous les actes de gestion inhérents à la fonction contrôle de la qualité des eaux au niveau des laboratoires de la région, en collaboration avec les entités concernées ;
13	Participer à toutes les actions concernant l'hygiène et la sécurité des laboratoires relevant de la Région ;
14	Représenter l'Office en matière de la qualité de l'eau au niveau de la région ;
15	Consolider et suivre le budget de fonctionnement et d'investissement pour les laboratoires relevant de la région ;
16	Assurer l'assistance technique en matière de contrôle de la qualité des eaux au profit des partenaires concernés de la région (associations, autorités locales,...) ;
17	Suivre les opérations de sous traitance et micro-entreprises opérant dans le prélèvement des échantillons d'eau au niveau de la région ;
18	Consolider les données du contrôle de la qualité des eaux de la région ;
19	Analyser les données du contrôle de la qualité des eaux de la région et en tirer les conclusions qui s'imposent ;
20	Identifier les besoins en formation pour les agents de contrôle de la qualité des eaux ;

MISSIONS ET ATTRIBUTIONS

21	Assurer des contrôles permanent à travers des travaux de rapprochement, de consolidation et de reporting ;
22	Déployer la démarche qualité intégré au sein du processus contrôle qualité ;
23	Mettre en œuvre les recommandations issues des missions de contrôle (contrôle inopiné, audit,..) et de post-évaluation ;
24	Contribuer au reporting interne et externe.